

## VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 26 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 20 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 juin 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Jordan LE CARO, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINE, Jean-Pierre RIFLER à Valérie MONTAGNE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Danielle MATHIOT, Patricia PARISSSE à Laurence PORTE.

**Absents** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

#### **2025.48 - Travaux de réaménagement urbain de l'Avenue du Maréchal LECLERC et du quai Philippe BOUHEY - Commission d'Indemnisation Amiable et Modification n°1 du règlement intérieur**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** la délibération du conseil municipal de Montbard en date du 15 mai 2025 instituant une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour les commerces impactés par les travaux de l'avenue Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey ;

**Considérant** l'impossibilité pour le président du tribunal administratif de Dijon de nommer un magistrat à la présidence de cette commission en raison d'une surcharge importante de travail dans cette institution ;

**Considérant** la nécessité de nommer à cette fonction une personne qualifiée juridiquement, indépendante et impartiale ;

**Considérant** les qualités de M. PAGET François en tant que personne qualifiée : huissier de justice retraité, conciliateur de justice assermenté, expérience des précédentes commissions lors des travaux des rues du centre-ville, connaissance du contexte juridique lié à ces dossiers ;

**Considérant** son statut de conciliateur de justice ;

Il est proposé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable composée de 5 membres :

- Le Président de la commission : une personne juridique qualifiée et conciliateur de justice : M. PAGET François
- Deux représentants de la Ville de Montbard : l'adjoint aux finances et l'adjoint au développement économique
- Un représentant de la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI) de Côte-d'Or
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Côte-d'Or

Il est proposé de modifier le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération (modifications surlignées en jaune).

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** la modification de la composition de la Commission d'Indemnisation Amiable et la présidence de celle-ci par une personne juridique qualifiée et conciliateur de justice en la personne de M. PAGET François.
- **valide** le règlement intérieur modifié, ci-joint.
- **autorise** le Maire à effectuer toute démarche liée à cette délibération.